

22 avr 2022 -15:33

## Conseil des ministres du 22 avril 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Pieter-Jan Devos  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 10  
[pieter-jan.devos@premier.fed.be](mailto:pieter-jan.devos@premier.fed.be)

Elise Goethals  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 22  
[elise.goethals@premier.fed.be](mailto:elise.goethals@premier.fed.be)

Maxime Darge  
Service Rédaction  
+32 471 84 21 87  
[maxime.darge@premier.fed.be](mailto:maxime.darge@premier.fed.be)

22 avr 2022 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 22 avril 2022

## Développement de l'eBox

Sur proposition du secrétaire d'État à la Digitalisation Mathieu Michel, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant le développement de l'échange électronique de messages par le biais de l'eBox.

Les principales lignes d'action de l'avant-projet sont les suivantes :

- la réponse des citoyens et des entreprises à un message eBox émanant des autorités publiques est ancrée dans la loi
- il devient possible pour les prestataires d'un service d'envoi recommandé électronique qualifié d'envoyer, dans une première phase, des notifications aux citoyens et aux entreprises
- conformément à la législation sur la dématérialisation fiscale, les titulaires d'un numéro d'entreprise doivent utiliser leur eBox au plus tard le 1er janvier 2025
- les pouvoirs publics qui envoient un grand nombre d'envois recommandés enverront ceux-ci par voie électronique via l'eBox au plus tard le 1er janvier 2025
- le moment de l'envoi et de la réception électronique d'un message eBox ainsi que le début d'un délai sont prévus comme droit supplétif

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil national du Travail, à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 27 février 2019 relative à l'échange électronique de messages par le biais de l'eBox*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments et des Institutions culturelles fédérales

Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+ 32 2 501 03 27

<https://michel.belgium.be>

[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Koen Peumans

Porte-parole

+32 473 81 11 06

[koen.peumans@michel.fed.be](mailto:koen.peumans@michel.fed.be)

22 avr 2022 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 22 avril 2022

## Approbation de la convention entre pharmaciens et organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé la nouvelle convention entre les pharmaciens et les organismes assureurs.

Le 25 juin 2021, la Commission de conventions entre les pharmaciens et les organismes assureurs a conclu une nouvelle convention. Celle-ci a été conclue suite :

- au nombre d'avenants (41) à la convention du 20 décembre 1995
- à l'inclusion des pharmaciens hospitaliers
- au nombre d'engagements expirés dans l'actuelle convention
- à des modifications dans d'autres réglementations

La convention peut être publiée au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)

22 avr 2022 -15:33

Appartient à [Conseil des ministres du 22 avril 2022](#)

## Sûreté maritime : modification du Code belge de la navigation

Sur proposition du ministre de la Mer du Nord Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le Code belge de la navigation concernant la sûreté maritime.

L'avant-projet a pour but d'adapter la réglementation belge concernant la sûreté des ports et des installations portuaires, et de fixer des règles pour la sûreté de l'infrastructure dans la partie belge de la Mer du Nord et les navires belges. Il prévoit :

- une meilleure mise en œuvre et transposition du règlement européen 725/2004 relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires (règlement ISPS) et de la directive sur la sûreté des ports
- l'extension de la définition de l'action illicite
- l'inclusion dans l'évaluation de la sûreté des risques d'ingérence de puissances étrangères dans le cadre d'une coopération publique ou privée
- la définition de normes en matière de sûreté
- la sûreté de la partie belge de la Mer du Nord
- la création d'une nouvelle plateforme électronique
- l'utilisation de la biométrie pour le contrôle d'accès et l'exécution de certaines opérations critiques dans une installation portuaire
- l'introduction du règlement administratif transactionnel immédiat pour les infractions à la législation maritime et au Code belge de la navigation
- la création d'un fonds concernant l'application maritime et marine

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza  
Porte-parole (FR)  
+32 483 85 98 20  
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
edward@teamjustitie.be

22 avr 2022 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 22 avril 2022

## Contribution financière belge à la Cour pénale internationale

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une contribution volontaire au Fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") de la CPI pour faire face à l'augmentation de sa charge de travail notamment suite à l'ouverture d'une enquête sur la situation en Ukraine.

La contribution financière de 500 000 euros sera versée au fonds d'affectation spéciale qui permettra au procureur de la Cour pénale internationale (CPI) de faire face à l'augmentation significative de sa charge de travail, et ainsi de répondre à ses besoins urgents dans le cadre des enquêtes et procès en cours sur des allégations de crimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

La Belgique et 40 autres États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale ont saisi la Cour de la situation en Ukraine. Le renvoi de la situation par plusieurs États parties a permis au procureur d'ouvrir immédiatement une enquête.

Dans ce contexte, le procureur a lancé un appel général à des contributions financières additionnelles et à une mise à disposition gratuite de personnel afin de pouvoir répondre aux besoins urgents. Le financement additionnel de la Cour par le biais de contributions volontaires est prévu à l'article 116 du Statut de Rome.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://wilmes.belgium.be>  
[sophie.wilmes@diplobel.fed.be](mailto:sophie.wilmes@diplobel.fed.be)

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@diplobel.fed.be](mailto:steve.detry@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)

22 avr 2022 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 22 avril 2022

## Nomination d'un membre du Conseil supérieur de l'emploi

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination d'un membre du Conseil supérieur de l'emploi.

Jean-Marc Vandenberghe est nommé membre, en remplacement de Georges Carlens dont il achèvera le mandat.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de  
l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

22 avr 2022 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 22 avril 2022

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant le lancement de trois marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- un marché public concernant un contrat pluriannuel (2022-2026) à bordereau de prix pour la réalisation et l'exécution de campagnes publicitaires cross-média par l'intermédiaire d'une agence publicitaire full service
- un marché public concernant un contrat pluriannuel (2022-2026) à bordereau de prix pour la réalisation et l'exécution de publicité en ligne par l'intermédiaire d'une agence publicitaire spécialisée
- un marché public relatif à la construction d'un bloc de logement pour usage domestique et fonctionnel pour le personnel de la Défense dans le quartier Den Troon à Grobbendonk

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

22 avr 2022 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 22 avril 2022

## Régie des bâtiments : marché public pour des travaux de restauration pour le Conseil d'Etat

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public concernant des travaux de restauration de l'ancien palais du marquis d'Assche à Bruxelles, pour le Conseil d'État.

Les travaux portent sur la restauration des façades arrières d'un immeuble patrimonial inscrit sur la liste de sauvegarde et sis rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments et des Institutions culturelles fédérales

Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+ 32 2 501 03 27

<https://michel.belgium.be>

[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Koen Peumans

Porte-parole

+32 473 81 11 06

[koen.peumans@michel.fed.be](mailto:koen.peumans@michel.fed.be)

22 avr 2022 -15:33

Appartient à [Conseil des ministres du 22 avril 2022](#)

## Confirmation de cinq arrêtés royaux en matière d'énergie

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant confirmation de cinq arrêtés royaux sur l'énergie.

Ces arrêtés royaux doivent être confirmés par une loi dans un délai de douze mois à compter de la date de l'entrée en vigueur :

1. l'arrêté royal du 27 octobre 2021 fixant pour l'année 2021 le montant de la contribution de répartition visée à l'article 14, § 8, alinéa 16, de la loi du 11 avril 2003 sur les provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales
2. l'arrêté royal du 13 décembre 2021 portant modifications de l'arrêté royal du 24 mars 2003 fixant les modalités de la cotisation fédérale destinée au financement de certaines obligations de service public et des coûts liés à la régulation et au contrôle du marché de l'électricité
3. l'arrêté royal du 15 décembre 2021 portant modification de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises de gaz naturel et les règles d'intervention pour leur prise en charge ainsi que de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises d'électricité et les règles d'intervention pour leur prise en charge
4. l'arrêté royal du 23 décembre 2021 fixant les modalités relatives au forfait unique visé à l'article 4 de la loi du 15 décembre 2021 portant des mesures en vue de la hausse des prix de l'énergie en 2021 et confirmant l'arrêté royal du 22 décembre 2020 portant modifications de l'arrêté royal du 24 mars 2003 fixant les modalités de la cotisation fédérale destinée au financement de certaines obligations de service public et des coûts liés à la régulation et au contrôle du marché de l'électricité
5. l'arrêté royal du 28 février 2022 portant modification de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises de gaz naturel et les règles d'intervention pour leur prise en charge, l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises d'électricité et les règles d'intervention pour leur prise en charge

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Jonas Dutordoir  
Porte-parole (NL)  
+32 473 62 65 48  
[jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be](mailto:jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 06  
<https://debleeker.belgium.be>  
[info.debleeker@just.fgov.be](mailto:info.debleeker@just.fgov.be)

Bavo De Mol  
Porte-parole  
+32 476 60 08 91  
[bavo@debleeker.be](mailto:bavo@debleeker.be)

Nele Matthys  
Porte-parole  
+32 479 90 90 77  
[nele@debleeker.be](mailto:nele@debleeker.be)

22 avr 2022 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 22 avril 2022

## Intégration de l'Agence pour la simplification administrative dans le SPF Stratégie et Appui

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Simplification administrative Mathieu Michel, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal ainsi qu'un avant-projet de loi concernant l'intégration de l'Agence pour la simplification administrative au sein du SPF Stratégie et Appui.

Afin d'instaurer une approche plus intégrée qui favorisera une plus grande synergie et des gains d'efficacité, le projet d'arrêté royal prévoit :

- le transfert des missions de simplification administrative vers le SPF BOSA
- la création du Comité de pilotage pour la simplification administrative au sein du SPF BOSA
- le transfert des chargés de mission et du personnel d'exécution de l'ASA vers le SPF BOSA
- l'abrogation de l'arrêté royal du 23 décembre 1998 relatif à l'ASA

Les missions de simplification administrative sont désormais reprises dans l'arrêté royal du 22 février 2017 portant création du SPF BOSA. Un avant-projet de loi prévoit dès lors l'abrogation des articles 40 et 41 de la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante et l'AR du 23 décembre 1998.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal portant l'intégration des missions de simplification administrative dans le Service public fédéral Stratégie et Appui*

*Avant-projet de loi modifiant la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments et des Institutions culturelles fédérales

Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+ 32 2 501 03 27

<https://michel.belgium.be>

[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Koen Peumans

Porte-parole

+32 473 81 11 06

[koen.peumans@michel.fed.be](mailto:koen.peumans@michel.fed.be)